

A DOM
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 Euros
Siège social : 111, rue jean mermoz

13008 MARSEILLE

RCS MARSEILLE 904 117 074

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 decembre à 10 heures,

Les associés de la **a dom, Société par actions simplifiée**, au capital de **500 €**, dont le siège est au **111, rue jean mermoz- 13008 Marseille**, se sont réunis audit siège sur la convocation qui leur a été adressée individuellement par lettre recommandée avec A.R conformément aux statuts.

L'assemblée est présidée par **Monsieur DEI Jeremy**, président.

Le président constate d'après la feuille de présence que toutes les parts sociales composant le capital social sont présentes. En conséquence, le quorum atteint étant de 100 % l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité, requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- Les accusés de réception des lettres de convocations ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de president

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution unique:

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture de l'ordre du jour par le président, décide de nommer Monsieur Abitbol Kevin, Président de la société, en remplacement de Monsieur DEI Jeremy, démissionnaire, à compter de ce jour

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les statuts seront mis à jour suite à ces multiples résolutions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président.

